



# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 7 / 0 7 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 2 7 / 0 7 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7367

### 1 Intitulé du projet

Construction de la déchetterie de Wattrelos, boulevard Pierre Mendès France.

### 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

#### 2.2 Personne morale

Dénomination

Métropole européenne de Lille

Raison sociale

EPCI

N° SIRET

2 0 0 0 9 3 2 0 1 0 0 0 8 1

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

Castelain

Prénom(s)

Damien

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
Catégorie : 1/ Installations classées pour protection de l'Environnement. Sous-catégorie A : Autres ICPE soumises à autorisation.	Rubrique ICPE 2710-1, régime d'autorisation (la quantité de déchets dangereux susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 7 tonnes). La rubrique 2710-2 est également visée mais sous le régime d'enregistrement.

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'une déchetterie ouverte au public pour le dépôt d'objets et de déchets, qui sera constituée d'un ensemble de locaux (local du personnel et locaux de stockage des objets et déchets), d'un quai haut et d'un quai bas recevant des bennes pour le dépôt de déchets, et d'un ensemble d'alvéoles pour le dépôt au sol de déchets de type gravats, déchets verts.

Cet équipement comprendra également des voiries légères et lourdes pour la circulation des véhicules des usagers et des véhicules d'exploitation ; sa surface imperméabilisée sera de 9 186 m<sup>2</sup>, voirie d'accès comprise.

La déchetterie et sa contre-voie d'accès seront réalisées sur une surface de projet d'environ 14 700 m<sup>2</sup> précédemment en culture céréalière, et ne généreront pas de travaux de démolition.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le Schéma directeur des déchets ménagers et assimilés (SDDMA) adopté le 23 avril 2021, prévoit, notamment, la densification du réseau de déchèteries fixes de la MEL.

Le présent projet répond à cet objectif en venant renforcer le réseau de déchetteries sur le secteur Nord-Est du territoire métropolitain, à forte densité de population, et dont les déchetteries de Roubaix et de Tourcoing sont surchargées.

La déchetterie de Wattrelos proposera ainsi aux usagers du secteurs un équipement de proximité pour le dépôt d'objets divers triés en vue de leur réutilisation (objets du réemploi) ainsi que pour le dépôt des déchets de type encombrants et de type spéciaux, en vue de leur valorisation (ou de leur élimination en dernier recours)



## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

La réalisation des travaux est actuellement prévue selon la décomposition suivante, à compter de septembre 2025 :

- septembre à novembre 2025 (3 mois) : travaux de construction des réseaux ;

- janvier 2026 à octobre 2026 (10 mois) : travaux de construction de l'ouvrage, séquencés comme suit : les travaux de terrassement avec substitution / amélioration des sols seront réalisés dans un premier temps, avant la réalisation des travaux de génie civil et VRD (remblaiement, réalisation des couches de forme de voirie, des réseaux, des fondations des futurs bâtiments, des murs de soutènement du quai haut, ..), puis des travaux de bâtiment y compris de second œuvre, et enfin des travaux d'aménagement paysager et de clôture.

- novembre et décembre 2026 (2 mois) : réception des ouvrages et de mise en service de l'équipement, soit une ouverture au public prévue en janvier 2027.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La déchetterie recevra les usagers autorisés (en possession d'une carte Pass' Déchèterie) pour le dépôt de leurs objets et déchets, avec une ouverture prévue du lundi au dimanche midi, 362 jours par an.

Une fréquentation haute de 230 000 visites par an est attendue sur ce site, ce qui générera un tonnage de l'ordre de 25 000 tonnes par an (fourchette haute). Une optimisation des enlèvements sera organisée afin de réduire les circulations (compaction des déchets, contenants de grande capacité).

La gestion et l'exploitation de la déchetterie est prévue d'être confiée par marché public à un prestataire (marché d'exploitation).

Il n'est pas prévu à moyen terme de démantèlement de l'installation, dont l'exploitation est envisagée sur plusieurs décennies (compter au moins une cinquantaine d'années). En cas de cessation d'activité, la MEL (ou l'exploitant) réalisera la mise en sécurité du site et mettra en oeuvre les mesures de réhabilitation au regard du son futur nouvel usage.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La déchetterie est soumise au régime d'autorisation au titre de la rubrique ICPE 2710-1 (Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, collecte de déchets dangereux), et au régime d'enregistrement au titre de la rubrique ICPE 2710-2 (Installation de collecte de déchets apportés par le producteur initial de ces déchets, collecte de déchets non dangereux).

Nota : la réalisation de la déchetterie ne nécessite pas d'autorisation spéciale au titre de la législation des espèces et habitats protégés, ni d'autorisation de défrichement. Des mesures d'évitement et d'atténuation des effets vis à vis de la faune et de la flore seront mises en oeuvre.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale du projet :	14 691 m <sup>2</sup>
dont contre-voie :	691 m <sup>2</sup>
Surface imperméabilisée :	9 186 m <sup>2</sup>
dont bâtiments :	746 m <sup>2</sup>
Dimensions de l'équipement (hors contre-voie) :	167 m prof / 67 à 98 m largeur

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   '   "  Lat. :   °   '   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, précisez les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2 ZNIEFF de type I, et 1 ZNIEFF de type II sont référencées dans le périmètre d'étude bibliographique (10 km autour du projet), mais aucune n'intersecte la zone d'étude (la plus proche est située à 5,8 km du site).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une Réserve Naturelle Régionale est référencée au sein de la zone d'étude bibliographique (10 km autour du projet), mais elle se trouve à 7,7 km du site.



Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de la MEL est couvert par un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE). Le haut des parcelles (côté axe de circulation) est compris en secteur affecté par le bruit en tissu ouvert (le boulevard Pierre Mendès France est classé voie bruyante de catégorie 4).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une partie du site est dans le périmètre de protection des abords d'un monument historique (500 m) : il s'agit du bâtiment classé (Musée des Arts et traditions populaires de Wattrelos, rue François Mériaux à Wattrelos).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une caractérisation de zone humide a été menée sur le site en 2021 (critère pédologique) et 2022 (critère floristique). Selon le critère flore, un habitat de zone humide est présent sur le site sur une surface de 173 m <sup>2</sup> : « Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à Salix (F9.2). Cette surface sera préservée dans le cadre de la réalisation du projet (mesure d'évitement.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est cartographié au PLU comme « secteur de sols pollués » (indice n), au regard du passé industriel des abords du site (terris de chrome et de phosphogypse non recouverts dans les années 1970-1990). Une étude de pollution des sols a montré des dépassements de seuil de fluorures pour certains échantillons de terre (à diriger en ISDI+).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	4 sites Natura 2000 belges sont retrouvés dans le périmètre d'étude bibliographique (soit 20 km autour du projet), mais aucun ne se trouve à proximité (le plus proche est à 8,8 km du site).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les prélèvements en eau du site se limiteront à l'alimentation en eau potable via le réseau public. L'utilisation de l'eau potable sera réservée aux usages domestiques (local du personnel) ; l'usage d'eau pluviale récupérée est envisagé pour le nettoyage des quais et voiries et l'arrosage des espaces verts.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La présence d'une nappe phréatique subaffleurante nécessitera des opérations drainage et/ou d'épuisement de fouilles en phase chantier (lors des terrassements). L'infiltration des eaux de pluie sur la parcelle sera par ailleurs évitée en raison de la sensibilité aux remontées de la nappe.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une partie des terres du site nécessite d'être substituée du fait de leur mauvaise qualité mécanique, pour garantir une assise stable, homogène et limitée en termes de tassement. Le terrassement de 80 cm en moyenne sur les zones concernées (7400 m <sup>2</sup> ) et la nécessité d'en faire sur les autres zones génère un volume global de terres terrassées estimé à environ 10 000 m <sup>3</sup> . Une petite part de ces terres terrassées sera toutefois utilisée sur le site, au niveau des espaces végétalisés.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des apports de remblais (volume estimé à 8 000 m <sup>3</sup> ) sont nécessaires en substitution des terres du site. L'apport de matériaux de construction (bois, béton, ...) est également nécessaire.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les terres terrassées du site seront utilisées pour une partie, au niveau des espaces végétalisés.



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréiez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les prélèvements en eau du site se limiteront à l'alimentation en eau potable via le réseau public. L'utilisation de l'eau potable sera réservée aux usages domestiques (local du personnel). Les rejets d'eaux usées concerneront les activités du personnel. Les eaux de ruissellement sur les quais et chaussées seront traitées au niveau d'un déboureur / séparateur d'hydrocarbures avant rejet dans le réseau public.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain du projet est une culture agricole (habitat de type "monoculture intensive"). L'étude faune-flore n'identifie aucune espèce floristique patrimoniale ou protégée impactée par le projet. Des impacts sur la faune seront observés en phases chantier et d'exploitation (dérangement). Des mesures d'évitement, de réduction et de compensa sont prévues : préservation de la zone humide et des haies en lisière, passages pour la petite faune dans la clôture, hibernaculums, ...).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est situé à 8,8 km du projet (BE32002 - Vallée de l'Escaut en aval de Tournai), et ne sera impacté par le présent projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est réalisé sur une terre de culture céréalière (surface totale des deux parcelles concernées : 18 878 m <sup>2</sup> ). Une partie de cette surface (environ 4 200 m <sup>2</sup> ) ne sera pas concernée par le projet de déchetterie et sera aménagée en espace naturel de type zone humide. Il est précisé qu'une partie du terrain concernée par le projet de déchetterie et sa contre-voie d'accès est en zonage UEP au PLU.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet n'est pas identifié dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain du projet n'est pas identifié dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des déchets dangereux (déchets chimiques, amiante lié) sont réceptionnés sur le site mais des mesures seront appliquées pour préserver les usagers et le personnel d'exploitation des risques.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La fréquentation de la déchetterie est estimée en fourchette haute à environ 230 000 visites annuelles, en véhicules légers pour la grande majorité.  L'équipement générera une circulation de camions estimée entre 10 et 15 camions par jour (camions ampliroll et camions de PTAC inférieur ou égal à 19 tonnes).
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet (soumis à l'arrêté du 23 janvier 1997) engendrera des nuisances sonores du fait de la circulation routière et des opérations de compaction et de chargement des déchets dans les bennes.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité du site industriel voisin (négociant en bois) est source d'émissions sonores mais sans constituer de nuisances.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La déchetterie recevra des déchets verts mais qui sont évacués avant leur décomposition organique. Les composteurs partagés ne génèrent pas d'odeur extérieure.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La déchetterie est susceptible d'engendrer des vibrations dans le cadre des manoeuvres de pose et dépose de bennes, voire de dépôt de déchets dans les bennes.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La déchetterie nécessite un éclairage adapté à la sécurisation des circulations (piétonnes, automobiles, voire cyclistes), le programme du projet prévoit toutefois- VOIR CI DESSOUS
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Limiter au maximum l'impact sur la faune (cône d'éclairage (type « abat-jour »), hauteur réduite des mâts, orientation de la lumière vers la cible, spectre lumineux étroit avec des couleurs chaudes, ajustement
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les zones susceptibles d'accueillir des dépôts liquides (déchets dangereux, huiles, etc...) disposent de cuves de rétention, qui peuvent être vidées par camion citerne le cas échéant.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La déchetterie disposera d'un bassin de rétention étanche pour les eaux incendie et les eaux de ruissellement susceptibles d'être polluées, d'un volume de 120 m3.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La déchèterie engendrera des effluents d'exploitation (eaux vannes des douches et des sanitaires). Ceux-ci seront reliés au réseau d'assainissement existant.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La déchèterie, de par sa fonction, accueillera plusieurs typologies de déchets, dont des déchets non dangereux, inertes et dangereux. Quelques déchets d'exploitation relatifs à la présence des agents sur le site s'y ajouteront.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les services de l'Etat ont notifié une prescription de diagnostic d'archéologie préventive en 2022, et en ont attribué la réalisation à l'INRAP. La programmation de ce diagnostic a été sollicitée par la MEL en septembre / octobre 2023 pour ne pas impacter les cycles de culture agricole.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est réalisé sur une terre de culture céréalière (surface totale des deux parcelles concernées : 18 878 m <sup>2</sup> ). Une partie de cette surface (environ 4 200 m <sup>2</sup> ) ne sera pas concernée par le projet de déchèterie et sera aménagée en espace naturel de type zone humide. Il est précisé qu'une partie du terrain concernée par le projet de déchèterie et sa contre-voie d'accès est en zonage UEP au PLU.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Dans le cadre du projet, une zone humide d'une surface de 173 m<sup>2</sup> a été identifiée. Celle-ci sera entièrement préservée.

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Dans le cadre du projet, plusieurs mesures sont mises en œuvre pour limiter les effets négatifs du projet. Celles-ci sont détaillées dans l'étude faune flore jointe au dossier :

- Evitement en amont du projet : une zone de recul d'au moins 5 mètres a été mise en place pour limiter le dérangement lors de la nidification et réaliser des mesures en vue d'apporter une plus-value écologique. La zone humide sera évitée dans le cadre du projet.
- Balisage des zones sensibles
- Absence d'utilisation de produits phytosanitaires : aucun biocide ne sera utilisé sur et autour du site
- Conservation et maintien de formations arborées et arbustives existantes
- Orientation des terres polluées excavées vers une ISDI+
- Aucune espèce floristique patrimoniale ou protégée ne sera impactée.
- Mesures générales de réduction en phase chantier : l'installation de la base vie, la gestion des déchets, la circulation des engins et l'utilisation des produits seront encadrés afin d'éviter des impacts supplémentaires sur toute la durée des travaux.
- Débroussaillage en dehors des périodes sensibles : en dehors des périodes de nidification, et idéalement à l'automne. Un écologue assurera le suivi de l'opération.
- Mesures pour limiter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes : des précautions (nettoyage des machines et des chaussures, apport limité de produits extérieurs, etc...) seront prises pendant toute la durée des travaux. Un écologue assurera le suivi de l'opération.
- Plusieurs mesures de compensation seront mises en place, dont la plantation de haies et la création d'hibernaculums.



## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Programme du projet (hors annexes)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Etude faune-flore et étude de caractérisation de zone humide (3 documents)	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Etude géotechnique	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Etude de pollutions des sols	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Esquisse	<input checked="" type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

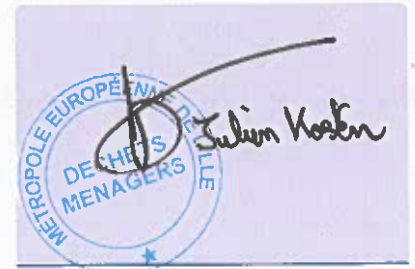
Nom KOESTEN

Prénom Julien

Qualité du signataire Directeur adjoint Déchets Ménagers

À Lille

Fait le 26/07/2023



Signature du (des) demandeur(s)

